

Département des Finances locales

**Direction de la Tutelle financière**

Avenue Gouverneur Bovesse, 100  
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 37 42  
[tutellefinanciere.interieur@spw.wallonie.be](mailto:tutellefinanciere.interieur@spw.wallonie.be)

**A Mesdames et Messieurs les membres  
des Collèges provinciaux  
A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres  
et membres des Collèges Communaux**

Nos réf. : 51101/050101/FIN/délais paiement/2023-4569

Vos contacts :

Nathalie Taburiaux, Attachée - [nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be](mailto:nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be), 081/32.36.67  
Michel Charlier, Directeur - [michel.jeancharles.charlier@spw.wallonie.be](mailto:michel.jeancharles.charlier@spw.wallonie.be), 081/32.37.42

**Objet : Enquête sur les délais de paiement – Demande de la Commission européenne**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, et de l'application de la directive européenne 2011/7/UE du 16 février 2011, la Commission européenne souhaiterait disposer des délais de paiement appliqués par les pouvoirs locaux, afin « d'avoir *une vue plus complète de la manière dont la Belgique garantit le respect des obligations découlant de ladite directive* ».

Afin de répondre à cette demande de la Commission européenne, je vous demande de bien vouloir consacrer un peu de temps à compléter le tableau ci-dessous et de le transmettre, **avant le 5 juin 2023**, par courrier électronique aux adresses suivantes : [michel.jeancharles.charlier@spw.wallonie.be](mailto:michel.jeancharles.charlier@spw.wallonie.be) et [nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be](mailto:nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be).

**Province/Commune de xxx**

**Délai moyen de paiement des facture commerciales : xxx jours**

En ce qui concerne le délai moyen de paiement, il convient d'indiquer un chiffre précis ou tout au moins une fourchette (par exemple, entre 15 et 20 jours).

En vous remerciant de votre implication et de votre bonne volonté, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les membres des collèges provinciaux, Mesdames et Messieurs les bourgmestres, Mesdames et Messieurs les membres des collèges communaux, mes salutations les meilleures.

**Le Directeur général a.i.**

**Stéphane MARNETTE**